



Assemblée générale

Section Saussignac 17 avril 2026

Assemblée Générale de la section Saussignac

Madame, Monsieur,

Une assemblée générale de la section Saussignac de la Fédération des Vins de Bergerac et Duras, reconnue Organisme de Défense et de Gestion par l'INAO, **ouverte à tous les déclarants de récolte ayant revendiqué des vins à AOC Saussignac en 2025 et à jour de leurs cotisations**, se tiendra le :

Vendredi 17 avril 2026 à 10h00
Salle des fêtes de Pomport

Ordre du Jour :

1. Présentation de la modification temporaire du cahier des charges de l'AOC Saussignac concernant la durée d'élevage du millésime 2025 (article IX-2) et la date de mise en marché (article IX-5). Vote
2. Questions diverses.

Pour information, à l'issue de cette réunion se tiendra une AG de la section Bergerac (11h00) dans la même salle.

En vous remerciant pour votre engagement pour les AOC du bergeracois,

Veuillez agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de nos meilleures salutations.

La Présidente,
Laurence RIVAL.

Le Responsable de section,
Olivier ROCHES.

PJ/1 : Pouvoir/bulletin de vote

(1) : Conformément à l'article 22 des statuts, si le quorum n'est pas atteint une nouvelle assemblée générale est **convoquée le même jour à 10h30** et délibère quel que soit le nombre de participants.

Demande

La présente demande de **modification temporaire** du cahier des charges de l'AOC Saussignac concerne le changement de la date de fin d'élevage et de mise en marché des vins à destination du consommateur. Le cahier des charges prévoit une fin d'élevage au 31 octobre de l'année qui suit celle de la récolte, et une mise en marché à destination du consommateur à partir du 15 novembre de l'année qui suit celle de la récolte. La section Saussignac de la FVBD présente la demande de modification suivante :

- **Fin d'élevage au 1 juin 2026 pour la récolte 2025**
- **Mise en marché au 15 juin 2026 pour la récolte 2025**

Cette demande s'inscrit dans le cadre d'une **faible récolte en 2025**, liée à des épisodes de canicule et de sécheresse durant l'été 2025. Cet accident climatique a fait l'objet d'une reconnaissance de sinistre par le biais de **l'arrêté préfectoral** 24-2025-08-27-00004. On note également, assez spécifiquement sur le secteur de l'AOC Saussignac un épisode de grêle au mois de mai 2025.

Récoltes et état des stocks

2025	Surface revendiquée	Volume revendiqué
AOC Saussignac	13.9880 ha	163.20 hl

Rendement 2025 = 11,66 hl/ha

2021	SUPERFICIES (ha)	5,4463
	VOLUMES (hl)	55,5
	RDT hl/ha	10,19
2022	SUPERFICIES (ha)	8,5922
	VOLUMES (hl)	111,5
	RDT (hl/ha)	12,98
2023	SUPERFICIES (ha)	22,0188
	VOLUMES (hl)	261,9
	RDT (hl/ha)	11,89
2024	SUPERFICIES (ha)	15,7482
	VOLUMES (hl)	95,2
	RDT (hl/ha)	6,05

Campagne	Sorties (hl)
2022/2023	319
2023/2024	260
2024/2025	173

Le total des sorties sur les 3 dernières campagnes est de 752 hl, pour une production correspondante de 427 hl (2021+2022+2023).

Les stocks de vins de l'AOC Saussignac sont de 1054 hl à fin février 2026. 29 opérateurs détiennent ces volumes. Toutefois, 68 % de ces stocks sont détenus par 5 opérateurs, et quasiment **60 % par seulement trois opérateurs.**

VOTE

Question :

Êtes-vous d'accord pour demander la modification temporaire du cahier des charges de l'AOC Saussignac suivante :

- **Fin d'élevage au 1 juin 2026 pour la récolte 2025**
- **Mise en marché au 15 juin 2026 pour la récolte 2025 ?**

Oui à l'unanimité des présents

5 présents